

## **Objet : Observation et demande de reclassement en zone constructible – Révision du PLU**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision actuellement en cours du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Taillan-Médoc, je souhaite formuler une observation relative au zonage de deux parcelles m'appartenant, situées rue de Lagorce, cadastrées AL 50 et AL 37, actuellement classées en zone agricole (A).

La première parcelle, cadastrée AL 50, d'une superficie d'environ 29 531 m<sup>2</sup>, longe une voie de circulation déjà urbanisée et se trouve bordée par des constructions sur ses côtés nord et est. Son côté sud est également partiellement urbanisé. Cette parcelle présente ainsi un caractère de continuité immédiate avec le tissu bâti existant et bénéficie de la proximité directe des réseaux et équipements publics.

La seconde parcelle, cadastrée AL 37, d'une superficie d'environ 12 453 m<sup>2</sup>, est attenante à la première par l'arrière. Elle s'inscrit dans le prolongement naturel de celle-ci et constitue une réserve foncière cohérente avec une urbanisation progressive et maîtrisée du secteur. Son environnement immédiat est en partie urbanisé, tandis que son côté ouest est bordé par un espace forestier, formant une limite paysagère naturelle.

Au regard de cette configuration, le classement actuel en zone agricole ne semble plus correspondre à la réalité physique et fonctionnelle de ces terrains. Aucune exploitation agricole effective n'y est exercée, et leur enclavement partiel au sein d'un secteur résidentiel constitué limite toute vocation agricole pérenne.

Par ailleurs, cette demande s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), notamment celles visant à favoriser la densification du tissu urbain existant, à optimiser l'utilisation du foncier déjà desservi par les réseaux et à contenir l'urbanisation dans des secteurs en continuité du bâti, tout en préservant les espaces naturels structurants, en particulier les espaces forestiers.

Dans ce contexte, un reclassement de ces parcelles en zone constructible (zone U ou AU) permettrait une évolution cohérente du zonage, respectueuse de la morphologie urbaine existante, sans extension de l'urbanisation vers les espaces naturels situés à l'ouest.

C'est pourquoi je sollicite l'étude du reclassement de ces parcelles dans le cadre de la présente révision du Plan Local d'Urbanisme.

Je reste naturellement à la disposition de la commune et des services instructeurs pour toute information complémentaire, production de pièces utiles ou échange permettant d'éclairer cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.